

Impôts: Les faux déficitaires dans la ligne de mire

- L'administration va renforcer ses moyens de contrôle

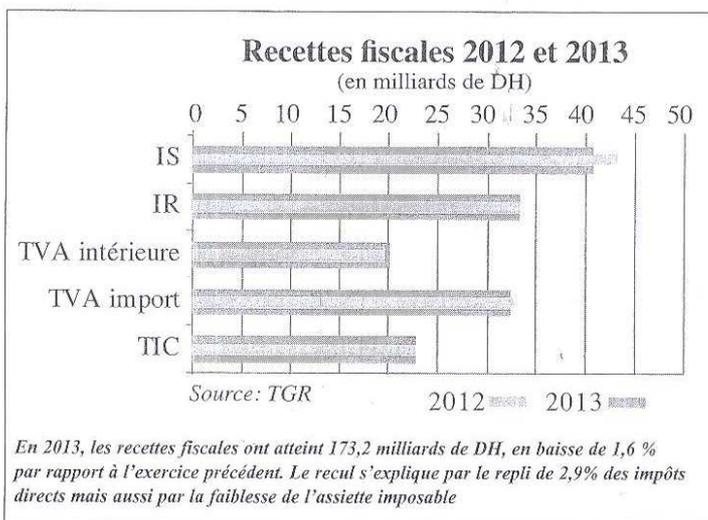
- 60% des entreprises déclarent un bilan négatif

- Les indemnités de retard de paiement soumises à la cotisation minimale

LA fiscalité fait toujours recette. Pour son escale à la Chambre française du commerce et de l'industrie (CFCIM), le directeur général des impôts, Abdellatif Zaghoun, a fait salle archi-comble. Le Forum, tenu la semaine dernière, s'est distingué à la fois par une affluence nombreuse et un débat fort animé. Ceci, bien que le thème -les nouvelles dispositions fiscales de la loi de finances 2014- ait fait l'objet de plusieurs rencontres. Visiblement, le DG des impôts était attendu sur des questions qui appellent un éclairage supplémentaire.

C'est ainsi que le débat a été focalisé sur la fiscalisation des indemnités de retard de paiement fournisseurs, la fameuse contribution libératoire sur les avoirs extérieurs non déclarés et le contrôle fiscal de manière générale.

Sur le premier chapitre, le critère retenu étant «l'encaissement-décaissement», a expliqué le directeur général. En clair, les indemnités de retard, une fois perçues sont passibles de l'IS et sont déductibles de la base imposable dès lors qu'elles sont décaissées. L'ambiguïté entre la comptabilisation de ces indemnités et leur appréciation fiscale



est donc levée. Ces indemnités sont-elles soumises à la cotisation minimale? Absolument, répond Zaghoun. Néanmoins leur provisionnement n'a pas été prévu par la dernière circulaire de la DGI.

L'autre volet ayant suscité un grand intérêt de l'auditoire tient à la fameuse contribution libératoire sur les biens et liquidités détenus à l'étranger. Pour le DG des impôts, il s'agit d'une disposi-

tion qui concerne l'Office des changes dont la régularisation se fera selon un taux libératoire basé sur le montant de la transaction. «Passé le délai du 31 décembre 2014, c'est le droit commun qui sera appliqué», tranche Zaghoun.

La lutte contre la fraude et l'évasion fiscales sera intensifiée. A cet effet, la DGI envisage de renforcer ses moyens, notamment humains, pour combattre la fraude chez les PME et TPE qui bénéficient depuis 2012 d'un dispositif fiscal incitatif. Son patron rappelle par ailleurs que plus de 60% des entreprises déclarent des bilans déficitaires. Pour ce qui est de l'IR, près de 74% des recettes de cet impôt sont prélevées sur les salaires, 14% résultent de l'immobilier, 11% proviennent des activités professionnelles et à peine 1% du secteur financier. Pour inverser la tendance, l'administration mène depuis plusieurs années une réforme du cadre législatif avec à la clé la réduction des dépenses fiscales et l'amélioration des relations avec le contribuable. Sans occulter bien évidemment la lutte contre l'informel.

L'objectif à moyen terme est de baisser les taux d'imposition tout en élargissant l'assiette. Une vision qui relève de la stratégie 2012-2017 et des recommandations des Assises de la fiscalité tenues en avril 2013. «D'ailleurs, c'est sur la base de ce référentiel ainsi que des orientations du gouvernement qu'ont été prises les nouvelles dispositions de la loi de finances 2014», rappelle le DG des impôts. □

A. G.

La DGI étoffe ses services

DES avancées notables ont été enregistrées par la stratégie 2012-2017. Est citée dans ce cadre, l'amélioration de l'accueil. «L'ensemble de nos espaces d'accueil fait actuellement l'objet de rénovation et on y affectera des ressources humaines compétentes», annonce le patron de la DGI. Pour ce qui est des contentieux, pas moins de 135.000 dossiers ont été traités en 2012, soit 80% du stock. En 2013, environ 92% des demandes des contribuables ont été examinées. Et ces services devraient gagner en performance avec la mise en place du centre d'appels qui se trouve actuellement dans sa phase finale, est-il annoncé. Son ouverture est prévue pour mars 2014. De même, l'administration envisage d'accélérer le développement des services en ligne et la généralisation du système intégré de taxation. Ce dernier service, actuellement opérationnel à Casablanca, est en cours de déploiement à Mohammedia. L'objectif est de le généraliser à l'ensemble des directions régionales dès cette année. □